**LES RATIOS OBLIGATOIRES**

L’obligation concerne les communes de + de 3 500 hab. ainsi que les EPCI incluant une commune de cette taille + les départements et les régions.

1 DRF/hab.

2 Produit des ID/hab.

3 RRF/hab.

4 Dépenses d’équipement brutes/hab.

5 Dette/hab.

6 DGF/hab.

Pour les autres ratios, ils concernant les communes de + 10 000 hab. + les D et R

7 Dépenses de personnel/DRF

8 Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (obsolète)

9 Marge d’autofinancement courant= DRF + Remboursement du capital/RRF

10 Taux d’équipement = Dépenses d’équipement brut/RRF

11 Dette/RRF